

LES EXPORTATIONS DE NAPALM VERS  
LES ÉTATS-UNIS

Question n° 2548—**Mme MacInnis:**

1. En 1966, le Canada a-t-il exporté du napalm aux États-Unis?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) combien les États-Unis l'ont-ils payé, b) par quelle entreprise ou quelles entreprises du Canada a-t-il été fabriqué?

**L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):** Le ministre de l'Industrie et le ministre du Commerce m'informent comme il suit. Pour ce qui est de la Corporation commerciale canadienne: 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

Pour ce qui est du Bureau fédéral de la statistique: Le Bureau fédéral de la statistique ne possède pas de renseignements sur l'exportation de napalm à partir du Canada.

L'AIDE À LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE  
DANS LA RÉSERVE INDIENNE DE  
PICTOU LANDING (N.-É.)

Question n° 2550—**M. MacEwan:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder une aide financière à la construction de maisons dans la réserve indienne de Pictou Landing à Pictou Landing (N.-É.)?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) quand le gouvernement versera-t-il cette subvention et quel en sera le montant, b) quel type de logement fournira-t-on, et c) cet argent ne pourra-t-il servir qu'à la construction de nouvelles maisons, ou si on pourra l'utiliser pour la réparation des habitations déjà existantes?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** 1. Non. Les chefs de toutes les bandes établies dans la réserve indienne de Shubenacadie ont tenu dernièrement une réunion, afin d'étudier la question de l'habitation. Le chef de la bande indienne de Pictou-Landing établie dans la réserve de Fishers Grant, près de Pictou-Landing (N.-É.), assistait à cette réunion. Il a été décidé alors qu'aucune nouvelle maison n'était requise pour l'année 1967-1968.

2. a) Ne s'applique pas; b) Ne s'applique pas; c) Sous réserve de l'approbation du Parlement, un montant de \$6,000, au minimum, sera accordé au cours de l'année 1967-1968, à des fins de réparation d'habitations existantes.

LES PRÊTS SANS INTÉRÊTS À DES  
PAYS ÉTRANGERS

Question n° 2575—**M. Jorgenson:**

1. Depuis 1963, à combien de pays le Canada a-t-il consenti des prêts sans intérêt, et quels sont ces pays?

2. Quels étaient les montants de ces prêts, et à quelles dates ont-ils été consentis?

3. Par l'intermédiaire de quel organisme se font-ils, et quelles en sont les conditions?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** 1, 2 et 3. Voir le tableau suivant. Ces prêts sont accordés par l'intermédiaire du Bureau de l'aide extérieure.